

# Clés génétiques

## La Voie de la Transmutation intérieure

A renvoyer à l'asbl "Ressourcements" : Welriekendedreef 45 - B-3090 Overijse  
Tél : +32-2-657 65 37 • E-mail : info@ressourcements.be

Nom..... Prénom..... Date de naissance..... Sexe.....  
Adresse..... N°..... Bte.....  
Code Postal..... Localité .....

GSM..... E-mail .....

Profession .....

- Je m'inscris au Cycle I : Séquence d'Activation (4 journées) : 360€
- Je m'inscris au Cycle II : Séquence de Vénus (4 journées) : 360 €
- Je m'inscris au Cycle III : Séquence de la Perle (4 journées) : 360€
- Je m'inscris au Cycle IV : Séquence de l'Harmonie (4 journées) : 360€
- Je m'inscris à 2 Cycles : 648€ au lieu de 720€
- Je m'inscris à 3 Cycles : 918€ au lieu de 1080€
- Je m'inscris à 4 Cycles : 1224€ au lieu de 1440€

### Modalités de paiement

#### A : paiement en 1 fois

- Je paie le montant total en une fois, soit .....€  
 en espèces,  par virement au compte de l'asbl Ressourcements n° IBAN : BE61 3101 6268 1517

#### B : paiement via un ordre permanent (fournir obligatoirement une photocopie de l'ordre permanent !)

- Je paie un acompte de 25%, à savoir .....€ :
- en espèces,  par virement au compte de l'asbl Ressourcements n° IBAN : BE61 3101 6268 1517,
- je paierai le solde en ..... mensualités de ..... € via un ordre permanent prenant fin le .....  
(il doit obligatoirement prendre fin au plus tard le dernier jour de la formation).

- Je suis en règle de cotisation pour l'asbl Ressourcements pour l'année scolaire 2025-2026  
 Je règle ma cotisation de 20€ à l'asbl Ressourcements pour l'année scolaire 2025-2026  
 en espèces,  par virement au compte de l'asbl Ressourcements n° IBAN : BE61 3101 6268 1517 (via un virement séparé)

Veuillez indiquer, ci-dessous, la mention "Pour accord. Lu et approuvé".

Mention

Date

Signature

# ***Modalités d'inscription***

## Inscriptions

- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à la date de versement d'un acompte.
- Tout désistement dans la période qui précède de deux mois le premier jour de la formation permettra le remboursement intégral des sommes déjà versées.
- Le Centre Ressourcements e réserve le droit d'annuler une formation dans le cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant pour couvrir les frais engagés. Dans ce cas, l'acompte sera intégralement remboursé.

## PRÉCISIONS SUR LA COTISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE À L'ASBL

Le Centre Ressourcements a été créé en 1992 en tant qu'association de fait et est devenu une association sans but lucratif à partir de 1995. Ses statuts ont été publiés au Moniteur belge le 7/3/96 sous le n° 435496. En tant qu'asbl, ses statuts prévoient que pour participer aux activités organisées en son sein, il est nécessaire d'être membre adhérent en règle de cotisation. Le montant de la cotisation en tant que membre adhérent est fixé annuellement par le Conseil d'Administration. Pour l'année 2025-2026 la cotisation s'élève à 20€. Cette cotisation n'est payable qu'une fois par an au moment de la 1ère inscription de l'année. Elle est réglable en espèces ou par virement mais, dans ce cas, il est important de le faire séparément du montant du droit d'inscription.